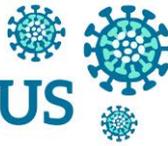


Pôle communication

Mardi 27 avril 2021


CORONAVIRUS
Covid-19

INFO PRESSE

Un protocole spécifique pour les voyageurs vaccinés

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a collégalement approuvé un nouveau protocole élaboré par la direction des Affaires sanitaires et sociales. Les voyageurs vaccinés contre le Covid-19, par les vaccins à ARN messenger Pfizer ou Moderna, pourront bénéficier, dès lors que la preuve de leur immunisation et de leur non contagion sera faite, d'une quarantaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie de sept jours. Un arrêté en ce sens sera pris dans les prochains jours.

Pourront prétendre à ce protocole les passagers qui déclareront avoir reçu les deux doses du vaccin Comirnaty© de Pfizer/BioNTech ou Moderna, au minimum 14 jours avant leur arrivée en Nouvelle-Calédonie.

Cette déclaration se fera via le formulaire de demande d'entrée en Nouvelle-Calédonie, disponible sur le site du gouvernement. Elle devra être justifiée par une copie du certificat de vaccination. Chaque demande sera transmise au médecin de la quarantaine qui validera son éligibilité ou non au protocole.

Le protocole permettra de s'assurer que la personne vaccinée avec un vaccin à ARNm est bien immunisée et non contagieuse.

À son arrivée en Nouvelle-Calédonie, le voyageur devra fournir, comme tous les passagers, le résultat d'un test PCR négatif réalisé moins de 72 heures avant son départ.

Il sera conduit en quatorzaine dans un hôtel réquisitionné où deux tests de contrôle seront effectués :

- un test sérologique qui devra s'avérer positif (vérification de l'immunité par la présence d'anticorps)

ET

- un test PCR qui devra s'avérer négatif (vérification de la présence du virus).

En cas de résultats douteux (limite du seuil d'immunité, sérologie négative ou très faiblement

positive), la personne poursuivra le protocole classique de quarantaine (14 jours).

Si les résultats obtenus sont conformes à ce nouveau protocole, un nouveau test PCR sera effectué au septième jour de quarantaine. Ce résultat devra être négatif pour permettre au voyageur de quitter la quarantaine à J7.

En cas de test PCR positif, à l'arrivée ou à l'issue de la quarantaine, la personne sera isolée à l'unité Covid-19 du Médipôle.

Ce protocole s'appuie sur les dernières études scientifiques sur les vaccins à ARNm qui montrent leur efficacité contre les formes sévères et modérées de Covid-19, ainsi que la réduction du risque d'infection pour les personnes vaccinées s'agissant de la souche historique du virus, du variant britannique (majoritaire en Métropole) et du variant sud-africain.

Tout en continuant à protéger la Nouvelle-Calédonie, ce protocole spécifique pour les voyageurs vaccinés permettra notamment de :

- faciliter les rotations des personnels navigants et les missions des accompagnateurs d'Evasan, vaccinés pour la plupart,
- libérer plus rapidement des chambres dans les hôtels réquisitionnés et ainsi de mieux répondre à la demande,
- fluidifier les voyages pour motifs impérieux de particuliers ou de professionnels devant faire des allers-retours entre la Nouvelle-Calédonie et l'extérieur,
- simplifier la venue en Nouvelle-Calédonie de certains professionnels, notamment de santé,

Comment savoir si une personne est immunisée ? Contagieuse ?

Pour savoir si une personne est immunisée contre le Covid-19, naturellement ou par vaccination, il faut vérifier la présence des anticorps adaptés dans son organisme. Pour cela, on réalise un test sérologique (prélèvement sanguin). Un résultat positif indique la présence d'anticorps, et donc l'immunisation. Un résultat négatif indique l'absence d'anticorps, et donc d'immunisation.

Pour savoir si une personne est contagieuse, il faut vérifier la présence de virus dans son organisme. Pour cela, on réalise un test PCR (prélèvement nasal). Un résultat positif indique la présence du virus, et donc la contagiosité. Un résultat négatif indique l'absence de virus, et donc la non-contagiosité.